

direct comprennent également une discussion à fond des possibilités futures du transport par cargo aérien, et soient étroitement rattachés à des programmes précis de promotion du commerce bilatéral.

Conclusions et recommandations (X)

Progrès
général

1. Le Comité est encouragé par le progrès réalisé à l'égard d'un certain nombre de questions relatives au transport et aux communications depuis la Conférence de 1966 et il estime que ce secteur continuera d'être un élément important de l'aide au développement accordée par le Canada aux pays antillais.

Le transport
entre le
Canada et les
Antilles

2. Le Comité a approfondi la question du transport direct entre le Canada et les Antilles, question abordée à la Conférence de 1966. A cause du rapport étroit entre cette question et les possibilités d'échanges commerciaux, le Comité croit que toute la question du transport direct pourrait très utilement faire l'objet de nouveaux pourparlers multilatéraux avec les gouvernements des Antilles.

Ces pourparlers pourraient porter sur l'étude sur le transport maritime faite par le gouvernement canadien, mais ils pourraient aussi essayer d'évaluer les possibilités du transport aérien des marchandises. Les perspectives du transport aérien entre le Canada et les Antilles, quelle qu'en soit la forme, s'amélioreront rapidement à mesure que l'innovation pénétrera dans ce domaine.